

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

Blagnac au siècle des Lumières

La loi de 1905

La digue

Les passementières



Agapes au Ramier du château au XVIII^e s.

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n° 30 (Novembre 2005)

UN 14 JUILLET MÉMORABLE

Rapprocher 1790 de la Seconde Guerre Mondiale terminée depuis soixante ans, pourrait laisser perplexe. Et pourtant, le même esprit d'unité nationale anime les Français, le 14 juillet 1790 à Paris et les Résistants de 1940 à 1945.

René Cassin déclare dès le 29 juillet 1940 à la BBC : « Français, la pseudo-constitution de Vichy vise à baillonner illégalement Alsaciens, Lorrains, Bretons, Flamands. Mais fidèles au serment de la Révolution, prêté par nos aïeux le 14 juillet 1790 au Champ-de-Mars (...) vous saurez témoigner à la face du monde, votre attachement à la France une et indivisible.... »

L'union se concrétise par la création, au printemps de 1943, du Conseil National de la Résistance, rassemblant les divers mouvements sous la présidence de Jean Moulin. Maurice Schumann peut alors proclamer le 10 avril 1943, toujours à la BBC : « Pour hâter l'échéance de la victoire infaillible, pour faire en sorte que la France soit présente à cette victoire avec sa résonance et son rang, les Français où qu'ils soient, où qu'ils luttent, où qu'ils souffrent sont dominés par une même obsession : l'obsession de l'unité ; guidés par une même loi : la loi de l'unité ; poussés par un même élan : l'élan de l'unité ».

L'importance accordée à la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790 dans le fondement de l'unité nationale par ceux qui n'acceptent pas l'armistice de 1940 et la présence à cette fête d'un Blagnacais, Bernard Delpont, nous amènent à faire revivre le début de l'été 1790 et les mois qui précèdent.

NAISSANCE DES FÉDÉRATIONS : AOÛT 1789

A Blagnac, comme ailleurs, la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, passe pratiquement inaperçue et n'a aucune répercussion notable.

Mais, le 3 août, se produit un fait encore inexplicable. Une rumeur circule partout en France : des ennemis arrivent. Aussitôt, les paysans quittent leurs champs, s'arment de fourches, de faux, de bâtons et attendent en vain : aucun ennemi n'apparaît.

Ce « jour de la peur » amplifie le sentiment d'insécurité né dès juillet et

des milices « bourgeoises » - par opposition à aristocrates - se constituent en imitant Paris.

Dès le 15 juillet, La Fayette, nommé colonel de la milice parisienne, lui donne le titre de « Garde nationale ». Le 31 juillet les représentants de la Commune de Paris adoptent le règlement appliqué un an après et l'uniforme de cette garde : habit de drap bleu, veste et culottes blanches, passepoils et collets rouges. Les milices des villes et villages deviennent, elles aussi, « gardes nationales » dotées, dans la mesure du possible, de l'uniforme réglementaire.

A Blagnac, le dimanche 6 septembre 1789, Hilaire Bosc, premier consul, fait part aux membres du Conseil politique, de la lettre de Monseigneur l'Intendant du 28 août dernier énonçant les termes de « la déclaration du roi du 14 du même mois à la suite de l'arrêté et décret du procès-verbal de l'Assemblée nationale du 10 août aussi dernier » concernant « les moyens à prendre pour arrêter les progrès des désordres ». A cet effet, il convient « comme cela se pratique dans la ville de Toulouse, d'établir un régiment des habitants (...) et de nommer des officiers nécessaires pour le bon ordre et la discipline ».

Pour cela, va être établi « un état général de tous les habitants en état de porter les armes depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante ». Quelques jours après, les Blagnacais entrant dans cette catégorie - comme Bernard Delpont, jeune homme de vingt-six ans, - sont rassemblés au château (monastère actuel) et « régimentés ».

Le 18 septembre, est décidé l'achat d'un drapeau et de « huit fusils, quatre hallebardes et quatre sabres » pour servir « au-dit régiment ».

La Garde nationale de Blagnac vient de naître !

Pour faire face plus efficacement aux dangers que présentent les adver-



Un membre de la Garde nationale

saires de la Révolution et de ses principes égalitaires, les gardes nationales voisines passent des accords sous forme de serments « civiques », promettant de s'entraider, de rester solidaires. En un mot, elles se « fédèrent ».

L'idée de fédération est née le 9 août 1789 dans le Midi toulousain en Ariège avec la « Fédération des Pyrénées » formée de Mirepoix, de Belesta et des villages du pays de Sault.

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION À TOULOUSE : 4 JUILLET 1790

A côté de ces rassemblements de quelques villes et villages s'organisent des « Fédérations régionales » beaucoup plus impressionnantes, comme le 29 novembre 1789 à Bourg l'Etoile sur les confins du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence.

Ces mouvements fédératifs spontanés, « sortis des profondeurs du pays » selon l'expression de J. Godechot, s'amplifient dès le début de 1790 et changent de caractère. Peu à peu, l'affirmation d'appartenance à une même Nation prime sur le souci sécuritaire.

Les villes importantes regroupent les fédérés dans des manifestations plus ou moins grandioses au cours desquelles ceux-ci prêtent le serment civique : Strasbourg le 18 mars, Lyon le 30 mai ... Toulouse, principale ville du département de la Haute-Garonne, nouvellement formé par le décret de l'Assemblée Constituante du 15 janvier 1790, n'y parvient que le 4 juillet à cause des aristocrates parlementaires et des prêtres traditionnalistes.

En effet, ceux-ci, farouchement hostiles aux réformes de la Révolution, s'opposent activement à toute idée de fête patriotique dont un projet aurait été émis dès novembre 1789 par des représentants de certaines légions de la garde nationale toulousaine.

De même, à Blagnac, des membres de la garde nationale, comme le chirurgien Thomas Laborde, Jean Miquel et quelques autres n'approuvent pas les révolutionnaires et feront partie des royalistes insurgés en l'an VII (août 1799).

Le décret du 13 février 1790 supprimant les ordres religieux provoque, en avril, une violente critique de la légion Saint-Barthélémy à tendance aristocratique. Soutenue par des assemblées de citoyens actifs, elle réclame son abrogation et le maintien du catholicisme comme religion d'Etat. A

l'inverse, la légion de Saint-Nicolas, représentant le quartier populaire de la rive gauche, dénonce ces agissements. La municipalité élue en février 1790, sincèrement acquise à la Révolution, mais socialement modérée, affronte de nombreux incidents dus à ces dissensions au détriment de l'organisation d'une Fédération.



Les 83 départements par P.G. Chanlaire. (B.N. Paris)

Le *Club littéraire et patriotique* formé le 6 mai soutient les légions favorables au pacte fédératif. Ces dernières au nombre de onze sur quinze se joignent, le 10 mai, à celles de Bordeaux pour venir au secours, des gardes nationaux de Montauban malmenés par les contre-révolutionnaires.

Cette prise de position favorise enfin la grande démonstration des révolutionnaires à la fête de la « Fédération régionale », le dimanche 4 juillet à Toulouse, dix jours à peine avant celle de toute la France, le 14 juillet à Paris.

Nous empruntons beaucoup aux procès-verbaux et aux commentaires de Georges Fournier pour raconter cette fête.

Ce 4 juillet donc, les députés de Bordeaux, les officiers municipaux de Toulouse et de la région se retrouvent tout d'abord dans les belles salles de la mairie. Blagnac est représenté par : François Cantayre, maire, ceint de l'écharpe tricolore et par Guillaume Nadal, François Marceilhac, Antoine Lussan, Jean Lussan et Antoine Marquès, officiers municipaux.

Les trente mille gardes nationaux des départements « de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Aude, du Tarn, du Lot, de l'Ariège, de l'Aveyron et autres » prennent leurs places respectives dans un joyeux désordre selon G. Fournier, autour de l'autel de la Patrie dressé sur un tertre artificiel au milieu du Boulingrin (Grand Rond actuel).

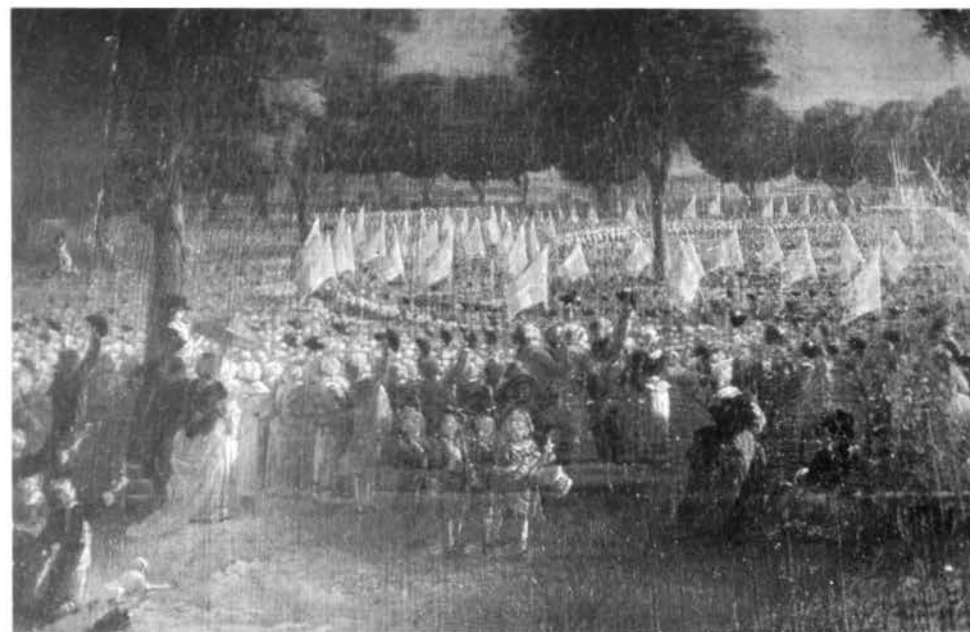
Simultanément, à deux heures, se met en marche, depuis la maison commune l'impressionnant cortège civil avec en tête les Bordelais et les Toulousains suivis sans aucun ordre hiérarchique par les officiers municipaux au nombre « d'environ deux mille » d'après le rédacteur du *Journal universel et Affiches de Toulouse*, par des notables et enfin par des détachements de cavalerie. Il arrive à l'Esplanade (actuellement allées Jules Guesde) après avoir traversé la place Saint-Etienne et le quartier des riches parlementaires cachés derrière leurs portes et fenêtres closes.

Ces « officiels » découvrent, après la porte Montoulieu, un millier de drapeaux claquant au vent, les hommes en uniformes colorés et l'énorme foule d'où s'élève une rumeur joyeuse.

Après le sermon de l'abbé Barthe ; l'échange de drapeaux entre Bordelais et Toulousains ; la remise, pour la durée de la cérémonie, de celui de la Confédération à Belot de Ladigne, instigateur, en août 1789, du premier mouvement fédératif de l'Ariège et de l'Aude que nous avons déjà mentionné ; le tout ponctué de salves d'artillerie, vient le moment solennel

de prêter serment. Jean Laurent de Rigaud, maire de Toulouse, le prononce en premier suivi par Jean Douziech, général de la Garde nationale de Toulouse. Voici une partie de la formule : « Nous jurons, en présence de l'Être suprême (...) de vivre et de mourir avec le titre de citoyens-soldats, de camarades et de frères ; d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi (...) de sacrifier à l'intérêt commun notre temps, nos fortunes et nos personnes (...) de poursuivre sans relâche les complots et les manœuvres qu'on pourrait former contre l'ordre établi par nos représentants ; de voler aux secours les uns des autres (...) ; d'élever nos enfants dans les mêmes sentiments afin que le feu sacré du patriotisme se perpétue de génération en génération et que ce saint ouvrage de l'Assemblée nationale soit aussi éternel que les principes qui lui ont servi de base et de fondement ».

Une salve d'artillerie retentit. Les représentants des gardes nationales et avec eux toute l'assistance prêtent le serment. Après le calme observé pendant la cérémonie, les citoyens et les citoyennes de « la ville et du dehors », de tous les âges et de toutes les conditions crient leur joie avec enthousiasme, s'embrassent au nom de la Patrie, de la fraternité.



Fête de la Fédération à Toulouse par G.J. Roques (Musée des Augustins)

Au retour vers la mairie, la rigueur quasi militaire du défilé n'empêche pas les acclamations de la foule massée tout au long du parcours.

C'est du délire !

Emotion spontanée ou orchestrée ? Un mélange des deux sans doute.

Quoiqu'il en soit, au grand soulagement des révolutionnaires aucun « désordre » n'a troublé le bon déroulement de la cérémonie.

Tandis que les uns se rendent à des soupers « politiques », les autres, plus modestes, dansent et se réjouissent jusqu'au jour dans les rues illuminées.



Dessin de R. Pradines

Le 5 juillet, dès 10 heures du matin, la même foule se retrouve au Boulingrin où l'abbé Barthe entonne le Te Deum repris par « cent mille bouches ». Précédant la cérémonie religieuse, la signature du pacte fédératif par les représentants des villes et des gardes nationales valorise cette fête du patriotisme et de l'union. Ensuite les festivités reprennent, se poursuivent tard dans la nuit et se prolongent même jusqu'au 9 juillet, jour du départ du bateau des Bordelais.

Laissons Georges Fournier conclure : « Par sa durée, son ampleur, la variété de ses manifestations, l'importance de sa signification politique, la fête des 4 et 5 juillet 1790 l'emporte sur toutes les autres fêtes de la période révolutionnaire. S'inscrivant tardivement dans la longue série des fêtes fédératives régionales (...), elle éclipse largement par sa proximité la fête qui fait écho à Toulouse, le 14 juillet à la grande Fédération nationale réunie à Paris ».

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION À PARIS : 14 JUILLET 1790

Le mouvement fédératif venu des profondeurs provinciales avec, depuis novembre 1789, ses nombreuses manifestations pourtant sans violence, pose problème aux autorités parisiennes. Comme l'initiative leur a échappé, elles vont, dès le 4 juin 1790, selon l'expression de Mona Ozouf « sauter dans le train en marche » et envisager « la Grande Fédération » à Paris.

Mais, craignant des désordres incontrôlables occasionnés par les contre-révolutionnaires, le roi et surtout l'Assemblée Constituante décident, le 7 juin, en accord avec l'évêque d'Autun, Talleyrand, que seules les Gardes nationales mandateraient des délégués. Pour célébrer l'union de la nation, la date du 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille, est retenue car elle représente à la fois un souvenir et un symbole.

Dans chaque commune les gardes nationaux choisissent six d'entre eux sur cent pour aller au chef-lieu où, à leur tour, ces derniers en désignent deux sur cent pour se rendre à Paris.

A Blagnac, le 24 juin 1790, assemblés dans l'église paroissiale, les quatre cents citoyens actifs formant la garde nationale appliquent ce décret de l'Assemblée nationale. Ils élisent vingt-quatre des leurs pour aller à Toulouse, le samedi 26 « assister à l'Assemblée des députés qui doivent se rendre à Paris pour se réunir et faire la fédération générale du royaume ». Ce sont « les sieurs Jean Rocolle, major ; Pierre Rouy ; Jean Miquel jeune ; Antoine Mus ; Jean Bernard Laux ; Bernard Delpont ; Bertrand Suran ; Jean Desclaux ; Jean Bégué, forgeron ; Guillaume Couture ; Jean Laborde, maître en chirurgie ; Jean Bégué, cordonnier ; Michel Marquès ; Jean-Marie Rocolle, capitaine ; Bernard Guimbaud, lieutenant ; Jean Cassaigne ; François Lussan ; Pierre Toulouse ; Raymond Dadé ; Guillaume Bézard ; Guillaume Laux ; Antoine Caumont, sergent major ; Antoine Lavagne, tonnelier, major ; Gervais Rivet ».

Comme prévu, tous les délégués se retrouvent le samedi 26 juin et désignent quarante d'entre-eux dont le Blagnacais Bernard Delpont, pour représenter le district de Toulouse à Paris.

Le district de Rieux envoie sept représentants ; celui de Villefranche de Lauragais : sept également ; celui de Castelsarrasin : vingt-cinq ; celui de Muret : dix-sept ; celui de Saint-Gaudens : onze ; celui de Revel : dix ; celui de Grenade : vingt et un.

Ainsi près de cent quarante députés du département de la Haute-Garonne vont à Paris.

Le choix tient compte, sans doute, des possibilités financières de chacun. Mais, tous « citoyens actifs » et donc possédant « du bien » peuvent payer le voyage et le séjour dans la capitale.



Bernard Delpont, propriétaire aisé de Blagnac, a assumé sans difficultés particulières cette dépense, du moins le pensons-nous. La commune lui versera six cent livres, mais seulement en mai 1792.

Nous ignorons comment il rejoint Paris. Est-il parti à pied ? Cela semble peu plausible s'il était présent le 4 juillet à Toulouse, car, d'après Jean-Paul Bertaud, les fédérés « des villes de la Garonne » auraient mis « seize jours ». Peut-être a-t-il loué avec d'autres une « turgottine » (voiture appelée ainsi en souvenir du ministre réformateur Turgot) ou plus simplement a-t-il utilisé son attelage personnel.

Quel que soit le mode de transport, pour tous, ce trajet de plusieurs jours vers Paris « ressemble à un pèlerinage » selon l'expression de J.P. Bertaud, cette ville étant « considérée comme sainte depuis que, l'an dernier, en est jaillie l'étincelle de la liberté ».

Pierre Miquel note l'émotion qui se dégage de ce voyage « ponctué de haltes, de réunions, de discours, d'embrassades ».

Pendant que d'une façon ou d'une autre les fédérés se dirigent vers Paris, l'aménagement du Champ-de-Mars près de l'École Militaire se précise.

Mais, le 4 juillet, les travaux sont à peine commencés. Les quinze mille ouvriers requis ne suffisent pas pour transformer la plaine gazonnée en un grand amphithéâtre naturel et ériger deux collines de trente rangs de jardins. Aussi la presse lance un appel aux citoyens. Immédiatement, c'est la ruée !

Certains parlent de cent mille volontaires qui, munis de bûches, de pioches, de pelles et même de brouettes et de tombereaux, sans distinction d'âge, de sexe ou de condition sociale, se précipitent vers le Champ-de-Mars.

Bourgeois, belles dames, petites gens du peuple, hommes et femmes, ecclésiastiques, moines, religieuses, filles publiques... se côtoient dans un ordre parfait, sans propos injurieux, sans querelles. Ils donnent l'image d'une unanimité chaleureuse dont seuls les aristocrates sont exclus.

Les témoignages contemporains nous ont laissé des récits épiques de l'élan enthousiaste qui anime cette foule bien décidée à braver « les larmes d'aristocrates » qu'un ciel hostile déverse sur le chantier. Le journaliste de



Travaux au Champ-de-Mars "La journée des brouettes" par Ch. E. Legay (Musée Carnavalet-Paris)

la *Chronique de Paris* écrit le 9 juillet : « Il faut voir cette fourmilière de citoyens, cette activité, cette gaieté dans les plus durs travaux ; il faut voir cette longue chaîne qu'ils forment pour tirer des charrettes surchargées (...). Tous chantent à la fois « ça ira » (...). Que l'on ne croit pas que l'envie de se montrer les dirige. Quelques-uns n'arrivent qu'à la nuit après avoir passé toute la journée à des travaux pénibles (...) Nous avons vu des hommes choisir les grosses mottes pour les transporter dans leurs mains. Nous avons vu une femme déjà avancée en âge et qui paraissait peu habituée à la fatigue, faire plus de vingt voyages avec de la terre dans son tablier... »

Durant ces dix jours, malgré la pénibilité des travaux, malgré le mauvais temps, une ambiance festive règne sur le Champ-de-Mars. Et avant que la France entière ne le fasse plus solennellement le 14 juillet, les Parisiens, réunis sur ce chantier en une fête populaire, imprévue, spontanée, donnent tout leur sens aux mots « unité », « égalité », « fraternité ».

Les représentants des gardes nationales que nous avons laissés en route, arrivent petit à petit dans la capitale où ils sont accueillis à « bras ouverts ».

Les soldats du roi les embrassent comme des frères. Grâce à la municipalité, chacun trouve facilement un logement dans les hôtels ou chez les

habitants. Certains arrondissements publient des arrêtés pour « empêcher les abus de la cupidité, si commune dans les locations, surtout au moment des fêtes et à l'approche d'un grand nombre d'étrangers » (NDRL : la nature humaine ne change guère !!). Ainsi « une chambre très honnête pour une personne avec chevaux, voitures et domestiques » ne peut être louée « au-dessus de 3 livres par jour (...) un cabinet, au-dessus de 20 sols... »

Dès le 10 juillet et jusqu'au 22, les fédérés peuvent assister « à des séances de travail dans la maison commune et dans l'église Saint-Roch » afin de « s'occuper des moyens les plus propres à exécuter les décrets de l'Assemblée nationale et les ordres du roi ».

Pour leur détente, Paris offre toutes sortes de divertissements : joutes sur la Seine, nombreux bals sous des guirlandes de lampions illuminés...

Ces délégués provinciaux éblouis « badaudent » dans les rues à la foule bigarrée - Paris compte alors six cent mille habitants - ; achètent quelques souvenirs aux boutiquiers : cocardes, estampes, caricatures, images - sortes de bandes dessinées de la Révolution ; entrent chez les cafetiers et aubergistes qui ont tout prévu pour « le manger » et « le boire » ; se laissent tenter par les maisons de jeux ; vont à l'emplacement de la Bastille récemment démolie sur lequel ont été plantés des arbres symbolisant chacun un département et entourant un mât où flotte un drapeau tricolore surmonté d'un bonnet phrygien...

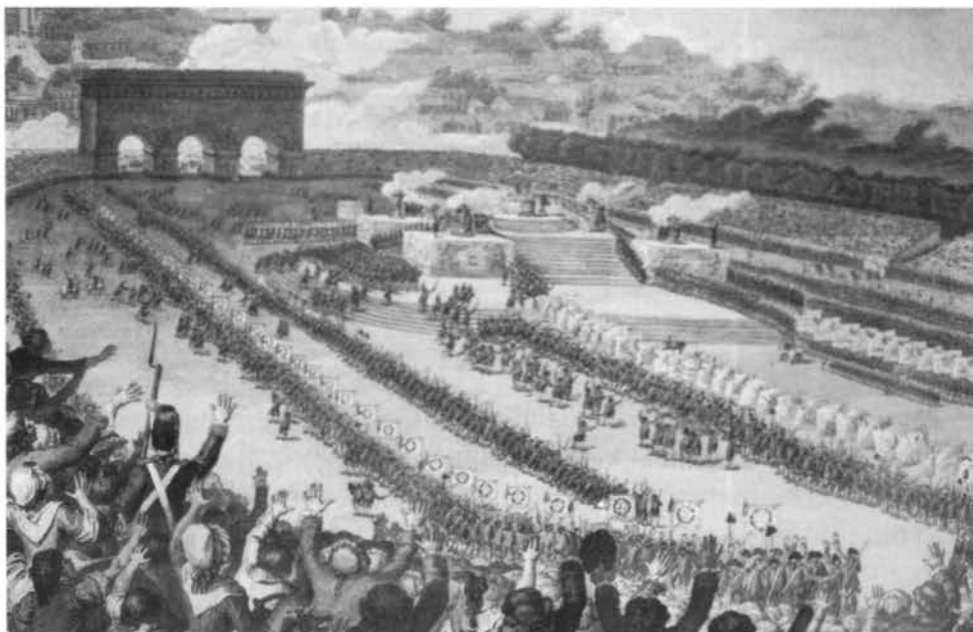
Qu'a fait Bernard Delpont ? Mystère ! Les récits personnels manquent, il faut revenir aux généralités en sachant bien que notre Blagnacais a vécu ces moments exceptionnels.

Le 13 juillet, M. de La Fayette, nommé par le roi major-général de la Fédération, présente tous les députés des départements à l'Assemblée. Le même jour, Louis XVI, ne pouvant passer les fédérés en revue à cause d'une forte pluie, les reçoit, La Fayette à leur tête, sur la terrasse des Tuileries.

Le mercredi 14 juillet, bravant les averses, une foule énorme se joint au cortège trop « militaire » regrette Mona Ozouf. Elle ajoute que « ce qui aurait pu l'animer et le diversifier – cette confédération des dames par exemple que projetait Madame Mouret – a été écarté. La seule innovation cérémonielle (...) tient dans ces deux bataillons : enfants et vieillards... »

Le défilé de cinquante à cent mille personnes va de la Bastille au Champ-de-Mars sans incident. J.P. Bertaud remarque que « toute la France est là (...) et qu'il n'est pas besoin de police ». Comme l'écrit un journaliste du *Patriote français* : « La liberté est le meilleur gardien de l'ordre et la raison vaut mieux que des milliers de baïonnettes ». Dans le même esprit, on peut lire dans *Le Courier de Londres* du 15 juillet : « L'enthousiasme public n'aurait peut-être pas eu besoin des précautions que l'on avait prises et quand il n'y aurait eu aucune garde dans Paris, le patriotisme aurait pu suffire pour contenir les malveillants... »

Plusieurs heures après le départ, les autorités parisiennes, les militaires



Fédération générale des Français le 14 juillet 1790.
Gravure d'Isidore Stanilas Helman d'après un dessin de Ch. Monnet (B.N. Paris)

passent sous l'arc de triomphe dressé pour l'occasion et prennent leurs places respectives. Les représentants des gardes nationales tenant leurs drapeaux se rangent dans l'ordre alphabétique de leur département. Avec les autres Haut-Garonnais, Bernard Delpont admire l'immense galerie couverte, le trône drapé de bleu et d'or, la tribune prête à accueillir la famille royale et les membres de l'Assemblée, l'autel de la Patrie entouré de l'amphithéâtre de gazon et posé sur un stylobate.

Enfin le roi arrive. L'évêque d'Autun, Talleyrand, célèbre une messe solennelle et « appelle sur la foule la bénédiction de Dieu ». A ce moment, le soleil paraît : « l'Être suprême est avec le peuple » s'exclament les uns et tous crient leur joie.

La Fayette monte les marches de l'autel et, au nom de toutes les gardes nationales fédérées des départements prononce le serment « qui unit les Français entre eux et à leur roi pour défendre la liberté, la constitution et la loi ». Nulle effusion n'atténue la froideur de ce serment « crispé » selon l'expression de Mona Ozouf. Le roi, nonchalamment, sans se déplacer, se lève et chapeau à la main, jure fidélité à la Nation et à la loi.

Bernard Delpont jure avec les autres gardes nationaux et joint ses applaudissements à ceux de tous les spectateurs. Il partage l'enthousiasme de tout ce peuple qui croit en l'union de tous, à la fraternité, à la liberté, à l'égalité.

Après le Te Deum, la cérémonie s'achève et lentement le Champ-de-Mars se vide. La foule va, jusque tard dans la nuit, chanter et danser joyeusement.

Certains, dont Marat, pensent que cette fête n'est qu'une mystification et ne croient pas à l'union du peuple français. C'est vrai que cette manifestation a été bien organisée, que le roi, La Fayette surtout et ses amis jouent une sorte de comédie plus pour leur propre intérêt que pour celui du peuple.

Pourtant l'idée d'unité nationale fait son chemin dans les esprits. Et, lorsque deux ans plus tard, des ennemis attaquent le pays, des milliers de volontaires s'unissent pour les repousser et les vaincre.

Le 25 septembre 1792, la République « une et indivisible » devient le symbole de la Patrie qui unit indissolublement le peuple français contre

tous ceux qui veulent lui nuire. L'unité nationale devient une réalité.

En 1940, pour inciter les Français à se regrouper contre l'ennemi, René Cassin rappelle cette union issue du rassemblement des représentants de la France entière, le 14 juillet 1790, à la Fête de la Fédération.

« Sans les fédérations de gardes nationales, écrit Jacques Godechot, la France n'eut sans doute pas conservé son unité ».

En cette année du 60^e anniversaire de la victoire sur l'Allemagne nazie, le 8 mai 1945, c'est avec les mêmes mots que l'on peut rendre hommage à l'action minime ou spectaculaire des Résistants connus ou anonymes.



Suzanne BÉRET
(Octobre 2005)

BERNARD DELPONT

Né le 23 octobre 1764, Bernard Delpont, descendant d'une longue lignée de Blagnacais, est le dernier des sept enfants de Pierre Delpont et de Françoise Marceillac.

Les Delpont apparaissent dans les registres paroissiaux dès leur ouverture en 1621. Le premier trouvé, Simon Delpont épouse en 1637 Catherine Boé de Cornebarrieu. Tous – inutile de dire qu'ils sont nombreux exercent le métier de pêcheurs de poissons. Certains se distinguent au cours de l'histoire de Blagnac : consuls au XVIII^e siècle, syndics « de la matelote » tant que la Garonne a été navigable, passeurs avant la construction du pont sur la Garonne en 1840.



Médaille décernée à Paris aux Fédérés

Bernard Delpont vient à la vie politique de son village à l'occasion de la Révolution. En mars 1789, il fait partie, « des citoyens actifs » qui rédigent le Cahier de Doléances et de ceux qui savent signer.

En 1790, comme nous l'avons vu, il joue un rôle important. Les Blagnacais l'estiment assez pour l'envoyer, avec d'autres gardes nationaux, à Toulouse le 26 juin et les députés du district toulousain le considèrent capable de les représenter à la Fête de la Fédération le 14 juillet à Paris.

Il a dû ressentir beaucoup de fierté devant un tel honneur. Ensuite, à la pensée de ce voyage, une immense émotion teintée d'appréhension l'envahit certainement. Unique voyage de sa vie sans doute, aventure extraordinaire en tout cas !

Il vit des moments véritablement exceptionnels durant son séjour à Paris et tout au long du trajet. A l'aller et plus encore au retour, car alors le temps n'est pas compté, il s'aperçoit, lui qui n'est jamais allé au-delà de Toulouse, que, fleuves et montagnes n'élèvent aucune barrière : les régions françaises forment un seul et même pays. Le voyage « nivelle », selon le mot de Mona Ozouf, le paysage mais aussi, du moins le pensons-nous, les mentalités. Si les parlers diffèrent - le patois s'emploie plus couramment que le français - les sentiments se ressemblent. La chaleur de l'accueil, le partage des repas, la vénération de la bannière fédérale rassemblent en une même liesse et dans la même espérance d'une ère nouvelle, les « revenants » de Paris et les habitants des villes et des villages traversés.

Revenu à Blagnac, Bernard Delpont montre médailles et diplômes décernés par la municipalité de Paris, raconte son périple, parle des valeurs révolutionnaires d'unité, d'égalité, de fraternité. Les Blagnacais l'écoutent avec attention, considération et respect.

Le 17 septembre 1790, Bernard Delpont, collecteur volontaire en 1789, rend ses comptes. La municipalité juge les recettes et les dépenses bonnes, « tous les articles étant à louer ».

Quelques années plus tard, en l'an VII (1799), Bernard Delpont remplace, comme colonel de la garde nationale cantonale, Ambroise Dutrey, propriétaire du château mais qui vient de quitter Blagnac. Il occupe, de plus, depuis le 8 messidor de l'an VII (27 juin 1799), le poste d'agent municipal du canton de Blagnac. A ce double titre, il commande avec son adjoint, Pierre Rocolle, et le juge de paix, Tirul, les troupes qui vont combattre les royalistes à Fonsorbes. Il y est fait prisonnier et conduit dans la prison de Saint-Lys avec Jean Hérisson aîné et Michel Cantayre. Lors de la mise à sac de Blagnac, les insurgés pillent sa maison comme bien d'autres.

Après cette insurrection, le 24 fructidor (10 septembre 1799), l'administration cantonale et municipale accusée de manque de vigilance et d'énergie est révoquée. Malgré cela, Bernard Delpont s'intéresse toujours aux affaires de la commune.

Professionnellement, il délaisse le métier de son père et de ses ancêtres pour se consacrer à l'exploitation de son domaine agricole aidé d'un valet. Il mérite le « titre » de « propriétaire » tel qu'il est compris depuis la Déclaration des Droits de l'Homme.

Le 3 septembre 1791, l'Assemblée Constituante institue le mariage civil et le droit de le rompre par le divorce au nom de la liberté individuelle *. Bernard Delpont profite de cette décision pour épouser en secondes noces Marie Roudoules, originaire de Lardenne. Divorcés tous les deux, ils se marient le 20 décembre 1789 et ont un fils, Bernard, en 1801. Celui-ci n'aura que 16 ans au décès de son père.

En effet, après une vie publique et privée bien remplie, Bernard Delpont, meurt le 3 janvier 1817.

Sa maison s'élevait à l'angle de la rue du Docteur Guimbaud et de celle – simple impasse à l'époque – qui porte son patronyme, à l'emplacement, semble-t-il, de l'actuelle « Villa Green » dont le parc est classé monument historique.

Son petit-fils, Auguste, né en 1849, cède en 1884 une parcelle de son jardin pour l'élargissement et le redressement de ce chemin entretenu par les riverains jusqu'en 1952, année où les branchements de l'eau et du gaz se font enfin.

En 1990, l'impasse devient « **la rue Delpont** » pour desservir la Résidence Mélodie.

Ainsi, Blagnac garde le souvenir de Bernard Delpont, modeste « artisan » de la Révolution, et de sa famille.

* La loi autorisant le divorce, restreinte par le Code civil en 1804, est abolie sous la Restauration, le 8 mai 1816, et rétablie le 27 juillet 1884.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

- Archives municipales de Blagnac
Série E : registres paroissiaux et état civil
Série D : 1D7 à 1D12 ; 1D25 à 1D32
Série F : recensements du XIX^e siècle
Plan d'alignement de 1868.

- Archives départementales de la Haute-Garonne
Série L : 1L32 ; 1L556

« Le Patriote Résistant » décembre 1988
Revue historique de Toulouse – année 1914.
Revue "Blagnac, questions d'histoire" n°2, 3, 4 et 7.
«Capitole-infos» octobre 1989.

BERTAUD (Jean-Paul), « La vie quotidienne en France au temps de la Révolution ». Ed. Hachette, 1983.

CASTELOT (André), « La Révolution française ». Ed. Perrin, Paris 1987.

ECHÉ (Guy), « Blagnac ville et village ». Ed. Eché, Toulouse 1985.

FOURNIER (Georges), « Journées révolutionnaires à Toulouse », Ed. J. Chambon, Nîmes 1989.

FURET (François) et RICHET (Denis), « La Révolution ». Ed. Hachette 1965.

GODECHOT (Jacques), « La Révolution française dans le Midi-Toulousain ». Ed. Privat 1986.

LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac », Lafitte Marseille 1978.

MIQUEL (Pierre), « Le tour de France de l'Histoire , 25^e étape : la Révolution ». Ed. Carrère 1987.

OZOUF (Mona), « La fête révolutionnaire 1789-1799 ». Ed. Gallimard 1976.

ROSA (Annette), « Citoyennes – Les femmes et la Révolution française ». Ed. Messidor, Paris 1988.

ROSSEL (André), « La Révolution française 1789-1799 » in « Histoire de France à travers les journaux du temps passé ». Ed. A l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1988.

SORIA (Georges), « Grande Histoire de la Révolution Française, tome I : L'embrasement ». Ed. Bordas Paris 1987.

TAILLEFER (Michel), « La Révolution en Pays Toulousain ». Ed. Loubatières, Toulouse 1989.

« Nouvelle Histoire de Toulouse ». Ed. Privat 2002.

VOVELLE (Michel), « La Révolution française ». Ed. Messidor, Paris 1986.